ART. PREMIER N° 689

## ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N º 689

présenté par

M. Guedj, M. Olivier Faure, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux,
M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Garot,
M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet,
M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux,
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

-----

## **ARTICLE PREMIER**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 35, substituer à la date :

« du 1er septembre 2023 »

les mots:

« d'une date déterminée par décret pris en Conseil d'État après concertation des organisations syndicales et patronales ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe des députés socialistes et apparentés vise à repousser la date d'entrée en vigueur de la fermeture des régimes spéciaux de retraite à une date déterminée par décret pris en Conseil d'Etat après concertation des organisations syndicales et patronales.